



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

PREFECTURE

Direction de l'interministérialité et du développement durable

Bureau des ICPE et de la protection du patrimoine

Arrêté DIDD-ICPE/PP - 2015 n° 129

Schéma d'aménagement et de gestion

des eaux (SAGE) Authion

Commission locale de l'eau

Modificatif

A R R Ê T É

le Préfet de Maine-et-Loire,
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L 212-4 et R 212-29 à R 212-34 ;

Vu le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne approuvé le 18 novembre 2009 ;

Vu l'arrêté interpréfectoral D3-2004 n° 937 du 26 novembre 2004 fixant le périmètre du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin de l'Authion ;

Vu l'arrêté préfectoral D3-2005 n° 597 modifié du 5 septembre 2005 portant création de la commission locale de l'eau chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi de l'application du SAGE du bassin de l'Authion ;

Vu l'arrêté préfectoral DIDD n° 2011-401 modifié du 2 septembre 2011 portant renouvellement de la Commission locale de l'eau ;

Vu les arrêtés préfectoraux DIDD 2014/219-0006 du 7 août 2014 et DIDD-2014/261-0002 du 18 septembre 2014 modifiant la composition de la commission locale de l'eau ;

Vu l'arrêté interpréfectoral Indre-et-Loire et Maine-et-Loire du 31 décembre 2014 portant fusion du syndicat mixte Loire-Authion, du syndicat mixte pour l'aménagement du Couasnon, du syndicat intercommunal du bassin du Lathan, du syndicat intercommunal pour l'entretien du Lathan et de ses affluents et du syndicat intercommunal du Haut-Lathan, sous la dénomination de syndicat mixte du bassin de l'Authion et de ses affluents ;

Vu les délibérations du syndicat mixte du bassin de l'Authion et des ses affluents du 14 avril 2015 portant élection du président et des vice-présidents du syndicat ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de Maine-et-Loire du 20 avril 2015 portant désignation des représentants du conseil départemental au sein des organismes extérieurs et des commissions internes ;

Vu la délibération du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire du 29 avril 2015 portant désignation des représentants du conseil départemental au sein des organismes extérieurs et des commissions internes

Vu la délibération du syndicat mixte du bassin de l'Authion et de ses affluents du 14 avril 2015 et le courrier du 27 mai 2015 ;

Considérant qu'il importe de procéder au renouvellement du mandat du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, notamment pour tenir compte des élections des conseils départementaux ;

Sur la proposition du Secrétaire général de la préfecture de Maine-et-Loire

ARRETE :

Art. 1^{er} : La composition de la commission locale de l'eau, fixée à l'article 1er de l'arrêté préfectoral DIDD-2011-401 du 2 septembre 2011 modifié est modifiée comme suit :

1 - Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (26 membres) :

...

- Monsieur Guy BERTIN, représentant le conseil départemental de Maine-et-Loire,
- Madame Martine CHAIGNEAU, représentant le conseil départemental d'Indre-et-Loire,
- Monsieur Patrick PÉGÉ, président du syndicat mixte du bassin de l'Authion et de ses affluents,
- Monsieur François POIRIER, vice-président du syndicat mixte du bassin de l'Authion et de ses affluents,
- Monsieur Jean-Jacques FALLOURD, vice-président du syndicat mixte du bassin de l'Authion et de ses affluents,

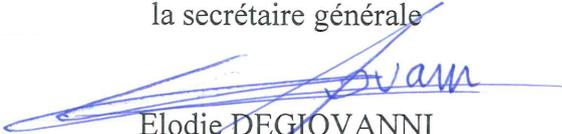
...

Art.2 : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral DIDD-2011-401 modifié du 2 septembre 2011 restent inchangées.

Art. 3 : la liste actualisée des membres de la commission est annexée au présent arrêté.

Art. 4 : La Secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Maine-et-Loire et mis en signe sur le site www.gesteau.eaufrance.fr.

Fait à ANGERS, le 28 Mai 2015.
Pour le Préfet et par délégation,
la secrétaire générale


Elodie DEGIOVANNI

Composition de la
COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU S.A.G.E. du bassin de l'AUTHION

1) Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux
(26 membres)

M. Régis DANGREMONT, représentant le Conseil Régional des Pays-de-la-Loire

M Pierre-Alain ROIRON, représentant le Conseil Régional du Centre

M. Guy BERTIN, représentant le Conseil Départemental de Maine-et-Loire

Mme Martine CHAIGNEAU, représentant le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire

M. Jackie PASSET, délégué communautaire de la Communauté de communes Vallée Loire-Authion

Représentants nommés sur proposition de l'association départementale des maires de Maine-et-Loire :

- M. Jean-Louis DEMOIS, maire d'Ecuillé, vice-président de la communauté d'agglomération Angers-Loire-Métropole
- M. Jérôme HARRAULT, conseiller communautaire de la Communauté d'agglomération Saumur-Loire-Développement
- M. Philippe RICHER, conseiller communautaire de la Communauté de communes de Beaufort-en-Anjou
- Mme Marie-Edith GILLE, vice-présidente du SIAEP de la région de Beaufort-en-Vallée
- M. Camille CHUPIN, présidente du SIAEP de la Bohalle/la Daguinière
- Mme Isabelle DEVAUX, présidente du SIAEPA de St Clément/St Martin
- M. Jean-Louis LE DROGO, président du SI Eau et Assainissement de l'agglomération baugeoise
- M. Michel COUVREUX, conseiller municipal de la Bohalle
- M. Jean-Marc METAYER, conseiller municipal de Brion
- M. Hubert d'OYSONVILLE, conseiller municipal de Chavaignes
- M. Marcel BLANCHET, conseiller municipal des Rosiers-sur-Loire
- Monsieur Patrick PÉGÉ, président du syndicat mixte du bassin de l'Authion et de ses affluents,
- Monsieur François POIRIER, vice-président du syndicat mixte du bassin de l'Authion et de ses affluents,
- Monsieur Jean-Jacques FALLOURD, vice-président du syndicat mixte du bassin de l'Authion et de ses affluents,

Représentants nommés sur proposition de l'Association départementale des maires d'Indre-et-Loire

- M. François AUGÉ, maire de Saint-Patrice
- M. Jean-Marie SALADO, premier adjoint à Savigné-sur-Lathan
- M. Patrick HUET, deuxième adjoint à Channay-sur-Lathan
- M. Jacques GALLARD, président du Syndicat d'aménagement des cours d'eau du bassin de l'Authion (SIACEBA)

Entente interdépartementale Maine-et-Loire/Indre-et-Loire pour l'aménagement de la vallée de l'Authion

- Mme Marie-Pierre MARTIN

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine

- M. Benoît BARRANGER

Établissement Public Loire

- M. Jean-Michel MARCHAND

2) Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (13 membres)

- M. Jean-Marc LACARELLE, représentant le Syndicat Forestier de l'Anjou
- M. Yves ELKOUBBI, représentant la Fédération de Maine-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- M. Michel LANGA, représentant la Fédération de l'Indre-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- M. Jean-Maurice LEROY, Président de l'association des irrigants du Bassin versant de l'Authion
- M. Guy de CHAULIAC, représentant le Syndicat départemental de la propriété privée rurale de Maine-et-Loire
- M. Jean-Denis LAMBERT, représentant le Comité régional de développement agricole du Baugeois Vallée
- M. Jeannick CANTIN, représentant la Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire
- M. Hubert FLAMAND, représentant la Chambre de commerce et d'industrie de Maine-et-Loire
- Mme Monique MESLET, représentant la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire
- M. Thierry GUILLIEN, représentant la Chambre de commerce et d'industrie de Touraine
- M. Yves LEPAGE, représentant la Sauvegarde de l'Anjou
- M. Jean-Pierre MORON, représentant la Ligue pour la Protection des Oiseaux, délégation Anjou
- M. Josselin de LESPINAY, représentant l'association ANPER-TOS

3) Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics intéressés (9 membres)

- le préfet de la région Centre, préfet du Loiret, coordonnateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant
- le préfet de Maine-et-Loire ou son représentant, le sous-préfet de Saumur
- le préfet d'Indre-et-Loire ou son représentant
- le directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ou son représentant
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays-de-la-Loire ou son représentant
- le directeur général de l'agence régionale de santé des Pays-de-la-Loire ou son représentants
- le directeur départemental des territoires de Maine-et-Loire ou son représentant
- le directeur départemental des territoires d'Indre-et-Loire ou son représentant
- le délégué interrégional de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques ou son représentant